

M. ANGLIN. Un chien peu regardor un évêque comme l'honorable député de Niagara me regardor. L'honorable député s'est permis ce que, chez d'autres députés, on appellerait insulter le parti libéral. Nous ne sommes dans cette Chambre qu'un parti faible et peu nombreux, mais je crois que notre parti est aujourd'hui très-fort dans le pays, et nous attendons avec confiance que le peuple décide lequel des deux partis a raison.

L'honorable député parle de politiciens de cabaret. S'il y a des politiciens de cabaret dans cette Chambre, que le public décide à quel parti ils appartiennent et où est le parti des gentilshommes, en nous jugeant d'après notre conduite dans la discussion et devant le pays.

Le ministre de la Marine et des Pêcheries s'est permis d'affirmer que cette pétition est basée sur la fraude, que je n'ai pas fait mon devoir, et en un mot, que j'ai insulté la Chambre en présentant cette pétition sans l'avoir préalablement examinée pour voir si, à première vue, elle porte la marque de la fraude, comme il le prétend.

J'ai déjà expliqué dans un autre discours, comment il s'est fait que j'ai présenté cette pétition. Elle m'a été remise quelques minutes seulement avant l'ouverture de la séance, par un membre de l'autre Chambre. Cet honorable monsieur me remit en même temps une lettre qui me priait, en l'absence de l'honorable député de Prince, de présenter la pétition.

Je crois avoir rempli, en présentant cette pétition, un devoir envers une des provinces de la Confédération et envers un grand nombre d'électeurs respectables; et j'étais convaincu que je pouvais en toute confiance m'en rapporter à l'honneur et à l'intégrité de la personne que j'ai mentionnée.

Mais au point de vue strict de la pratique parlementaire, j'avais peut-être tort de m'en rapporter à la déclaration de ce monsieur et à la lettre qu'il me remettait, et de prendre la responsabilité de présenter la pétition sans la lire.

Le ministre de la Marine a fait une longue excursion en dehors de la question, pour m'accuser de chercher à m'arroger la direction de mon parti dans ma province. Il me semble que l'honorable député connaît assez ma vie passée pour savoir que je n'ai jamais cherché à me mettre à la tête de ma province. Pendant les dix ou douze années de ma vie politique je n'ai jamais pris la parole en public excepté dans ma circonscription électorale; et je n'ai jamais voulu jouer le rôle principal dans aucune assemblée, même à Saint-Jean.

Ce que dit l'honorable ministre sur ce sujet n'est donc qu'une illusion de son imagination. Il s'est figuré probablement qu'en risquant cette insinuation il blesserait, non pas moi, mais quelques-uns des députés de la gauche. Son assertion est donc complètement erronée.

Il est aussi dans l'erreur lorsqu'il parle de mon voyage à Halifax. Il a donné à entendre à la Chambre que, dans le but d'étendre mon influence, j'ai cherché l'occasion de prendre la parole dans une assemblée à Halifax. C'est tout à fait le contraire de la vérité. Je n'ai pas cherché l'occasion de parler à une seule assemblée dans cette ville. Lorsque je suis parti d'Ottawa, je n'avais pas la moindre idée d'aller à Halifax. Je fus prié par un certain nombre de personnes de me rendre à une assemblée publique, probablement parce que j'étais un de ceux des membres de l'opposition qui s'étaient opposés à l'adoption hâtive de ce bill. En recevant cette invitation, j'écrivis une lettre privée à ces messieurs, leur expliquant les raisons pour lesquelles je croyais qu'il valait mieux n'inviter que les citoyens de Halifax. Ils ne furent pas de cet avis; ils renouvelèrent leurs instances, et, vu les circonstances, je crus de mon devoir d'assister à l'assemblée et d'expliquer pourquoi je m'étais opposé, dans le parlement, à l'adoption de ce contrat. Je le fis de la manière la plus simple possible. Et si quelqu'un a dit au ministre de la marine qu'un certain nombre de personnes quittèrent l'assemblée pendant que je

M. PLUMB

parlais, on l'a tout simplement induit en erreur. J'ai toujours eu les yeux fixés sur les portes d'entrée et quoi qu'il y eût bien des personnes debout à l'arrière de la salle, je n'ai pas remarqué qu'aucune ait quitté l'assemblée pendant que je parlais.

On y proposa des résolutions condamnant le contrat dans les termes les plus énergiques, et un bien petit nombre d'auditeurs, pas plus de vingt, et peut-être moins de dix, se déclarèrent opposés à ces résolutions. On proposa aussi qu'une copie de ces résolutions fût envoyée aux députés de la ville et du comté de Halifax, en les priant d'employer leur influence à empêcher la ratification du contrat. La Chambre n'a jamais été informée officiellement de ce fait, et j'ai peut-être le droit aujourd'hui de le porter à la connaissance de la Chambre.

A six heures l'Orateur, quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR.

M. ANGLIN. L'honorable ministre des Chemins de fer, avant la suspension de la séance, s'est servi, en parlant de la pétition que j'ai présentée à la Chambre, de termes qui m'obligent à lui répondre. Il a dit que bien des noms étaient de la même écriture, que beaucoup de noms de personnes décédées s'y trouvaient signés, et qu'un grand nombre de signatures s'y trouvaient répétées.

Des accusations de ce genre ne devraient pas être lancées de propos délibéré, à moins que l'on ne soit prêt à montrer les noms auxquels elles s'appliquent, même si on n'a pas de preuve à apporter à l'appui de ce qu'on avance. L'honorable député a nommé un nom qui, dit-il, est répété en deux ou trois endroits.

Dans une île comme l'île de Prince-Edouard, il doit y avoir beaucoup de personnes portant le même nom. Je me rappelle qu'un député qui représentait ici un des comtés de la Nouvelle-Ecosse, nous a dit un jour que dans son comté il n'y avait pas moins de 700 électeurs portant le même nom et appartenant à la même famille.

Beaucoup d'écossais venant de la même partie de l'Ecosse se sont établis dans l'île du Prince-Edouard, ce sont des écossais des Hautes-Terres, et ils se sont reproduits avec autant de fécondité que les écossais établis sur le continent.

Des noms comme celui de John Smith, et beaucoup de noms irlandais, appartiennent à un grand nombre d'individus, de sorte que, si l'honorable ministre ne peut prouver que ces noms appartiennent à une seule et même personne, son accusation n'a plus aucun fondement.

On a déjà répondu à l'assertion que plusieurs noms étaient de la même écriture. Chacun sait que dans les districts ruraux, principalement, les gens préfèrent souvent qu'une autre personne signe pour eux, et leurs noms signés ainsi avec leur autorisation, sont aussi authentiques que s'ils les avaient signés eux-mêmes.

Le seul point sur lequel on ait pu produire un semblant de preuve, est la présence d'une double série de noms, et j'ai en ma possession une lettre de M. Warburton, qui éclaircit toute la question.

L'honorable ministre s'est permis de parler de M. Warburton comme d'une personne très impertinente. Je crois que ce monsieur jouit d'une excellente réputation et occupe une bonne position dans la ville de Charlottetown. Je ne sais pas si j'ai toujours été d'accord en politique avec lui, mais je n'ai jamais jusqu'ici entendu quoi que ce soit contre sa réputation, et je crois que cette réputation ne sera pas très compromise par les attaques venant de ce quartier.

Voici la lettre :

CHARLOTTETOWN, I. P. E.
24 Janvier, 1881.

Honorable
T. W. ANGLIN,

CHER MONSIEUR.—J'apprends que des bruits circulent dans les corridors de la Chambre des Communes, d'après lesquels "une enquête aurait